

INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE SURPERFORMANCE

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'or – Résidence Al Karama - les jardins du lac- II
les berges du Lac II - 1053-Tunis

L'intermédiaire en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS en sa qualité de gestionnaire de FCP IRADETT CEA porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 27 mars 2026, a décidé d'instaurer une commission de surperformance dès que le fonds réalise un rendement supérieur à 8%.

Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 11 septembre 2026.